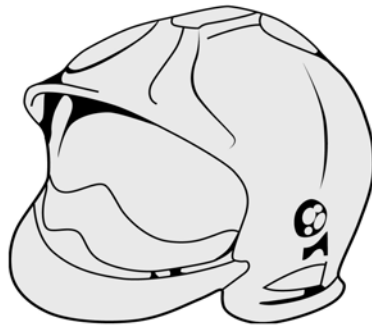


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2008-3

ANNEE 2008

Edition du 14 mars 2008

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2008.3

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 7 MARS 2008.....	3
Feuille de présence	3
2008 – 007 - Approbation de procès-verbal	4
2008 – 008 – Conventions bourses poids lourds	5
2008 – 009 – Marché 2006-008 – Lot 1 : achat de 17 équipements pour camions citerne ruraux – Levée de pénalités de retard.....	6
2008 – 010 – Prise en charge des frais d'électricité – Ozoir le Breuil.....	7
2008 – 011 – Rétrocession d'un terrain à Sours	8
2008 – 012 – Remboursement d'une dépense exceptionnelle au CPI de Ver-lès-Chartres	9
2008 – 013 – Remises gracieuses	10
2008 – 014 – Avenant n°4 – SMUR de Nogent le Rotrou – Année 2008	11
2008 – 015 – Défense des intérêts du SDIS : Aurélien Pelleray c/SDIS	12
2008 – 016 – Recours du SDIS devant le tribunal administratif : allocation compensatrice à la commune de Sainte-Gemme Moronval.....	13
2008 – 017 – Convention de formation avec le SDIS 76	14
2008 – 018 – Convention de formation avec Habilis	15
2008 – 019 – Liste des marchés conclus en 2007.....	16
2008 – 020 – Marché 2007-011 pour l'achat de 4 fourgons pompe tonne – Lot 2 : équipement des châssis.....	21
2008 – 021 – Projet de marché A201 pour la fourniture d'oxygène médical et la location maintenance des contenants ..	22
2008 – 022 – Convention SDIS 61 – SDIS 28	24
2008 – 023 – Avenants n° 1 au marché 2006-016 – Achat d'un progiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines – Lot 1 : ressources humaines / paie – Lot 2 : gestion financière	25
 ARRETES.....	 26
N / Réf : SPV - 2008 – 0101 : Réengagement	27
N / Réf : SPV - 2008 – 0106 : Aptitude.....	28
N / Réf : SPV - 2008 – 0266 : Fin de fonctions.....	29
N / Réf : SPV - 2008 – 0267 : Fin de fonctions.....	30
N / Réf : PERS - 2008 – 0269 : Titularisation	31
N / Réf : 2008 – 312 : Délégations de signatures	32
N / Réf : 2008 – 313 : Délégations de signatures	34
N° 2008 – 0142 : Dissolution de CPI	36

BUREAU DU 7 MARS 2008

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Claude FAVRAT

M. Albéric de MONTGOLFIER

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN

M. Jacky JAULNEAU

M. Jean-Pierre SIRDEY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 007 - Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 30 janvier 2008.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 008 – Conventions bourses poids lourds

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise :

- la prorogation de la bourse permis poids lourd accordée à un sapeur pompier volontaire du CS de Baudreville, portant la date d'échéance de la convention au 30 juin 2008.
- la prorogation de la bourse permis poids lourd accordée à un sapeur pompier professionnel du CSP de Chartres, portant la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2008.
- la prorogation de la bourse permis poids lourd accordée à un sapeur pompier volontaire du CS de La Loupe, portant la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2008.
- la prorogation de la bourse permis poids lourd accordée à un sapeur pompier volontaire du CSP de Nogent le Rotrou, portant la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2008.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

**2008 – 009 – Marché 2006-008 – Lot 1 : achat de 17 équipements pour camions citerne ruraux –
Levée de pénalités de retard**

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Des pénalités de retard d'un montant de 4 318.28 € TTC ont été retenues au mois d'août 2007 sur le paiement à la société Massias de l'équipement tête de série type CCR, au titre du marché 2006.008.

Considérant le fait que le retard de l'admission définitive du véhicule a été provoqué par la mise au point de la performance de la pompe, entraînant pour la société Massias des frais considérables d'études et d'essais complémentaires et un bouleversement de son planning de production,

Considérant qu'une réfaction de 407.82 € TTC formalisée par avenant en novembre 2007, a été appliquée sur le prix de la pompe de chaque équipement, soit 6 933 € TTC sur le montant total du marché,

le bureau, à l'unanimité, autorise le président à rembourser les pénalités de retard d'un montant de 4 318.28 € TTC qui ont été retenues sur le paiement de l'équipement tête de série type CCR à la société Massias, au mois d'août 2007, au titre du marché 2006.008.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 010 – Prise en charge des frais d'électricité – Ozoir le Breuil

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le remboursement par le SDIS de la somme de 3 057,38 € à la commune d'Ozoir le Breuil, en remboursement des dépenses d'électricité supportées par la commune du 01/01/2004 au 15/05/2007 suite aux aménagements effectués dans le centre d'intervention.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 011 – Rétrocession d'un terrain à Sours

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise la rétrocession à la commune de Sours, à titre gracieux, de la parcelle cédée le 19 mai 2005 par cette commune, cadastrée ZH 108, suite à l'acquisition par le SDIS d'un bâtiment situé rue des Grouaches à Sours correspondant davantage aux besoins du service pour l'implantation du futur centre de secours.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 012 – Remboursement d'une dépense exceptionnelle au CPI de Ver-lès-Chartres

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le remboursement exceptionnel de la somme de 2 059,48 € à la commune de Ver lès Chartres, une dépense indispensable d'habillement pour les 9 sapeurs pompiers en activité ayant été effectuée par cette commune.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 013 – Remises gracieuses

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise :

- la remise gracieuse de la somme de 86 € (titre de recettes n° 334/2007), suite à une intervention en date du 22/05/07 pour un assèchement à Bonneval, le tiers et bénéficiaire de l'intervention ayant été placé sous curatelle.
- la remise gracieuse de la somme de 103 € (titre de recettes n° 299 du 10/10/2006 + frais de commandement de payer), suite à une intervention des sapeurs-pompiers de Dreux pour une ouverture de porte le 6 juin 2006, compte tenu de la situation familiale du tiers et bénéficiaire de l'intervention.
- la remise gracieuse partielle, d'un montant de 63 €, du titre de recettes n° 547/2007 s'élevant à 212 €, suite à l'intervention des sapeurs pompiers d'Epernon pour un assèchement, le 25/10/07.
- l'annulation du titre de recettes n° 279/2007 d'un montant de 212 €, émis à l'encontre de Chartres Habitat, suite à l'intervention des sapeurs pompiers de Chartres pour une fuite d'eau, le 05/04/07, cet organisme n'étant pas propriétaire du logement dans lequel a eu lieu l'intervention.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 014 – Avenant n°4 – SMUR de Nogent le Rotrou – Année 2008

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant n° 4 à la convention du 21 juillet 2004 réglant la participation du SDIS au SMUR du centre hospitalier de Nogent le Rotrou.

Cet avenant, relatif à la mise à disposition d'un conducteur pour l'acheminement d'une équipe médicale spécialisée sur les lieux d'intervention, porte le montant de la participation pour l'année 2008 à 47 909,37 €, le centre hospitalier s'engageant à rembourser au SDIS les frais de personnel en fonction de l'évolution de l'indice brut 100 de la fonction publique au 1^{er} janvier, sur présentation d'un mémoire de frais (renouvelable à l'issue par reconduction expresse dès publication de l'indice brut 100 de la fonction publique au 1^{er} janvier. Au 1^{er} janvier 2008, cet indice est fixé à 10 555,79 €).

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 015 – Défense des intérêts du SDIS : Aurélien Pelleray c/SDIS

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Dans l'affaire opposant M. Aurélien Pelleray au SDIS d'Eure et Loir, le bureau, à l'unanimité, autorise monsieur le président à :

- agir en défense auprès de la cour administrative d'appel de Nantes
- désigner un avocat dans cette affaire et à régler tous les frais y afférents.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 016 – Recours du SDIS devant le tribunal administratif : allocation compensatrice à la commune de Sainte-Gemme Moronval

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise M. le président à :

- présenter un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans en vue de faire annuler les titres de recettes n° 147 du 6 août 2007 et 239 du 14 novembre 2007 pour un montant total de 20 321,17 €,
- désigner un avocat dans cette affaire et à régler tous les frais y afférents.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 017 – Convention de formation avec le SDIS 76

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à verser au SDIS 76 la somme de 5 600 €, soit 2 800 € par stagiaire, relative à la formation « opérateur sportif de sapeurs pompiers » organisée du 12 novembre au 14 décembre 2007, à laquelle 2 stagiaires ont participé.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 018 – Convention de formation avec Habilis

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à verser la somme de 3 433,60 € à la société Habilis, suite à la formation MNG organisée du 18 au 22 février 2008, la convention de formation n'ayant pu être transmise au contrôle avant le début du stage.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 019 – Liste des marchés conclus en 2007

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, prend acte de la liste des marchés conclus en 2007 ci-dessous :

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2007				
OBJET		NOM DU TITULAIRE CODE POSTAL - VILLE	Montant TTC en euros	Date notification
SERVICES				
4 000 € HT à 19 999,99 € HT				
Balisage de signalisation complémentaire de véhicule	Balisage pour signalisation avant et arrière	Société T2S - 42290 SORBIERS	8 778,64 €	21/12/2007
	Balisage pour signalisation latérale	ASTI SERIGRAPHIE - 01960 PERONNAS	557,58 €	21/12/2007
Conception et réalisation de 2 films		AFPIM Services - 28000CHARTRES	14 497,92 €	03/04/2007
Finalisation de l'équipement radio Antares de 190 (+/- 30) véhicules		Cinq sur Cinq - 28000 CHARTRES	20 000,00 €	04/12/2007
Extension du système de téléphonie d'alerte ACD Alcatel omnitouch (TFC)		TELEPHONIE FRANCAISE DU CENTRE - 45077 ORLEANS	20 555,41 €	27/04/2007
20 000 € HT à 49 999 € HT				
Mise à niveau de l'enregistreur Thales		SOCIETE THALES - 91229 BRETIGNY SUR ORGE	30 651,09 €	20/12/2007
Pré-équipement radio de 160 (+/-20) véhicules de type VL ou PL		Cinq sur Cinq - 28630 BARJOUVILLE	27 770,40 €	15/06/2007
50 000 € HT à 89 999 € HT				
Elaboration procédure DSP de l'école départementale de formation des sapeurs-pompiers		FIRE & LEGAL - 61310 LE PIN AU HARAS	69 186,21 €	01/12/2007
Mise à niveau, extension et maintenance de la plate forme téléphonique principale		TFC - 45077 ORLEANS	71 760,00 €	08/06/2007
Prestations de blanchisserie		Société ANETT - 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR	83 779,44 €	26/12/2007

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008.3 du : 14 mars 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 10 mars 2008
est exécutoire à la date du : 14 mars 2008

Pour le président,

Colonel Didier Paris

90 000 € HT à 134 999,99 € HT				
Restauration sur Chartres	Lot 1 - restauration en semaine	Mairie de Chartres - 28000 CHARTRES	25 640,00 €	11/12/2007
	Lot 2 - restauration les samedi midi	Le Relax - 28600 LUISANT	21 000,00 €	11/12/2007
Restauration sur Chateaudun	Lot 1 - restauration en semaine	La Petite Vitesse - 28200 CHATEAUDUN	12 600,00 €	18/12/2007
	Lot 2 - restauration les samedi midi	Au P'tit Gourmand - 28200 DONNEMAIN	7 000,00 €	18/12/2007
Restauration sur Dreux	Lot 1 - restauration en semaine	Cercle Mixte de la gendarmerie - 28104 DREUX	27 900,00 €	11/12/2007
	Lot 2 - restauration les samedi midi	Cora - 28100 DREUX	20 000,00 €	11/12/2007
	Lot 3 - restauration les soirs en semaine	Cora - 28100 DREUX	11 000,00 €	11/12/2007
Restauration sur Nogent le Rotrou	Lot 1 - restauration en semaine	Restaurant Valéo - 72018 LE MANS	12 750,00 €	11/12/2007
	Lot 2 - restauration les samedi midi	Restaurant La Forge - 28400 NOGENT LE ROTROU	11 400,00 €	11/12/2007
210 000 € HT à 999 999 € HT				
Achat d'un progiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines (Lot 1 : progiciel ressources humaines/paie - Lot 2 : progiciel gestion financière)		CIRIL SAS - 69603 VILLEURBANNE	476 225,78 €	12/12/2007
OBJET		NOM DU TITULAIRE CODE POSTAL - VILLE	Montant TTC en euros	Date notification
FOURNITURES				
4 000 € HT à 19 999 € HT				
Achat de mobilier pour collectivité (tables et chaises)		Société ALTRAD - 34510 FLORENSAC	5 851,31 €	13/12/2007
Achat de 25 microcasques		INMAC WSTORE - 95921 ROISSY	6 186,31 €	12/12/2007
Achat de mannequins d'entraînement		Société HAAGEN - 60550 VERNEUIL EN HALATTE	6 560,06 €	11/12/2007
Achat de matériel de sport	Lot 1 - matériel de gymnastique	CASAL SPORT - 67129 MOLSHEIM	4 097,17 €	11/09/2007
	Lot 2 - ballons	CAMIF COLLECTIVITES - 79074 NIORT	50,87 €	11/09/2007
	Lot 3 - multisport	SCORE - 49800 TRELAZE	196,16 €	11/09/2007
	Lot 4 - endurance	SCORE - 49800 TRELAZE	1 339,98 €	11/09/2007
	Lot 5 - appareils de mesures	SCORE - 49800 TRELAZE	893,76 €	11/09/2007
Achat de 6 valises électrosecours		Société CATU - 92222 BAGNEAUX	7 111,42 €	17/12/2007
Achat de 17 découpeurs électriques de type "scies sabre"		JCM Protection - 34170 CASTELNAU LE LEZ	7 839,78 €	02/01/2007
Achat de rouleaux de balisage		Société Asti - 01960 PERONNAS	8 245,23 €	02/01/2007
Achat de 6 ventilateurs		GROUPE LEADER - 76056 LE HAVRE	8 467,68 €	05/12/2007
Achat de 17 échelles métalliques deux plans à coulisse à corde		Société ABA - 89500 VILLENEUVE/YONNE	8 539,44 €	21/11/2007
Achat de 5 porte échelles pour fourgons tôlés		Société SIBILLE FAMECA - 26780 MALATAVERNE	8 860,92 €	03/12/2007
Achat de pneumatiques neige avec jantes		Société EDPI - 28630 GELLAINVILLE	9 808,54 €	02/01/2007
Achat de chariots et matériels d'hygiène	Lot 1 - chariots (10 à 15 unités)	GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUEST - 37170 CHAMBRAY LES TOURS	3 443,04 €	18/06/2007
	Lot 2 - Balais trapèze (50)		1 794,00 €	18/06/2007
	Lot 2 - Bandeau microfibre UU (15 000 unités)		4 843,80 €	18/06/2007

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008.3 du : 14 mars 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 10 mars 2008
est exécutoire à la date du : 14 mars 2008

Pour le président,

Colonel Didier Paris

Achat de 60 casques de protection de type F2		Société Anfray - 76200 DIEPPE	10 457,82 €	02/01/2007
Achat de 2 groupes motopompe destinés à équiper un camion citerne grande capacité et une cellule émulseur		CE2A - 13615 VENELLES	11 921,90 €	09/07/2007
Achat de 4 routeurs pour la liaison par faisceau de la préfecture 28 au SDIS 28		SYSTEL SA - 17442 AYTRES	13 012,48 €	06/06/2007
Achat d'émulseurs	Lot 1 - émulseur fluorosynthétique polyvalent 3/3	Société Eau et Feu - 51683 REIMS	8 269,80 €	02/01/2007
	Lot 2 - émulseur fluorosynthétique polyvalent 6/6	Société Eau et Feu - 51683 REIMS	5 943,00 €	02/01/2007
Achat de 54 lots de sauvetage et de protection contre les chutes		Société LAMBIN RAVAU - 59559 COMINES	15 295,50 €	08/03/2007
Mise à disposition de bouteilles de soudure		Société Air Liquide - 45400 FLEURY LES AUBRAIS	15 902,01 €	04/07/2007
Achat de fauteuils et de chaises	Lot 1 - fauteuils pour CODIS	Société CAS - 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	9 442,42 €	02/01/2007
	Lot 2 - fauteuils CSP	Yves Ollivier - 45141 SAINT JEAN DE LA RUELE	4 126,20 €	03/01/2007
	Lot 3 - Chaises pour débordement CODIS	Société CAS - 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 187,93 €	02/01/2007
	Lot 4 - Chaises pliantes pour CODIS	Société CAS - 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 663,64 €	02/01/2007
Achat de lubrifiants et de liquides divers	Achat d'huiles	Société FUCHS - 95502 RUEIL MALMAISON	338,10 €	18/12/2007
	Achat d'huiles et d'antigel	POIDS LOURDS SERVICE CHARTRAIN - 28011 CHARTRES	2 830,07 €	19/12/2007
	Achat d'huiles, de cartouches de graisse et de laveglace	Société IGOL - 80094 AMIENS	9 412,40 €	21/12/2007
	Achat d'huiles et de cartouches de graisse	Société CALDEO - 28000 CHARTRES	597,43 €	20/12/2007
	Achat de liquide de refroidissement	CHARTRES POIDS LOURDS - 28011 CHARTRES	3 308,14 €	17/12/2007
Achat de 17 unités d'éclairage portatives sur batterie rechargeable		Société SNTH - 77130 LA GRANDE PAROISSE	18 945,46 €	02/01/2007
Achat de 72 lots de sauvetage		Société COURANT - 49000 ANGERS	19 137,60 €	17/12/2007
Achat de chariots de balisage		Société HYDR'AM - 69720 ST BONNET DE MURE	19 698,12 €	04/12/2007
Formations sapeurs pompiers pour l'année 2007		SUD PERFORMANCE - 13009 MARSEILLE	23 190,00 €	17/01/2007
Réalisation et aménagement de 4 cellules plateaux à vocation d'extincteur poudre		Société Marrel - 42160 ANDREZIEU BOUTHEON	23 202,40 €	11/10/2007
Achat de matériel CMIC		Société PROENGIN - 78210 ST CYR L'ECOLE	23 507,38 €	03/12/2007
Achat de matériel téléphonique		TFC - 45077 ORLEANS	23 650,51 €	24/04/2007
20 000 € HT à 49 999 € HT				

Achat de rayonnage à palettes	Rayonnage Service - 45141 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	24 278,80 €	04/01/2007
Achat de triangles de présignalisation mobiles	Société Franclair - 60000 BEAUVAIS	28 000,00 €	02/01/2007

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008.3 du : 14 mars 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 10 mars 2008
est exécutoire à la date du : 14 mars 2008

Pour le président,

Colonel Didier Paris

Achat de batteries	Lot 1 - Batteries au plomb pour les consoles d'alerte (achat de 65 batteries)	SOCIETE ALL BATTERIES - 38522 SAINT-EGREVE	7 618,52 €	04/01/2007
	Lot 2 - Batteries pour bips Niros (achat de 1 298 batteries)	SOCIETE UPSILONE - 91190 GIF SUR YVETTE	19 265,38 €	03/01/2007
	Lot 3 - Batteries pour les émetteurs récepteurs points hauts (achat de 15 batteries)	SOCIETE ALL BATTERIES - 38522 SAINT-EGREVE	1 121,25 €	04/01/2007
Achat de médailles officielles		Société DELACOUR - 47270 PUYMIROL	28 704,00 €	02/05/2007
Achat de piles		Société VLAD - 37210 PARCLAY MESLAY	1 438,88 €	29/10/2007
		Société ALL BATTERIE - 38522 ST-EGREVE	8 121,32 €	29/10/2007
		Société UPSILONE - 91190 GIF SUR YVETTE	21 334,73 €	27/10/2007
Pont élévateur - atelier mécanique CSP Dreux		STERTIL EQUIP'VI - 62031 ARRAS	31 323,24 €	26/04/2007
Achat de matériel CMIC (détection de risques chimiques)	Lot 1 - 8 ± 2 détecteurs multigaz portables (explo, CO)	Société Oldham SA - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	3 697,08 €	26/04/2007
	lot 2 - 25 ± 5 détecteurs individuels monogaz portables comme suit : 5 + 1 détecteurs Cl2 5 + 1 détecteurs NH3 5 + 1 détecteurs NO2 5 + 1 détecteurs SO2 5 + 1 détecteurs HCN	Société DRAGER SAFETY FRANCE SAS - 67025 STRASBOURG	12 199,20 €	26/04/2007
	Lot 3 - 1 détecteur photo-ioniseur portable	Société DRAGER SAFETY FRANCE SAS - 67025 STRASBOURG	2 384,00 €	26/04/2007
	Lot 4 - 3 ± 1 détecteurs explosimètre/catharomètre portables	Société DRAGER SAFETY FRANCE SAS - 67025 STRASBOURG	11 079,86 €	26/04/2007
	Lot 5 - 12 ± 3 détecteurs multigaz portables (O ₂ , CO, H ₂ O, explo)	Société DRAGER SAFETY FRANCE SAS - 67025 STRASBOURG	6 918,45 €	26/04/2007
Achat de 3 véhicules légers de liaison et de transport de matériel		LAMIRAULT AUTOMOBILES - 28011 CHARTRES	37 275,00 €	19/06/2007
Achat de 1000 lampes pour casques F1		Société SOMATICO - 76200 DIEPPE	38 134,31 €	20/12/2007
Colliers cervicaux et marquage	Lot 1 - acquisition	Laboratoires Sober - 38920 CROLLES	37 055,68 €	09/11/2007
	Lot 2 - marquage		3 269,27 €	04/12/2007
Fourniture et installation de 8 équipements de présignalisation		Société Franclair - 60000 BEAUVAIS	46 214,98 €	17/12/2007
Achat de vestiaires doubles (195 au minimum)		Société Acial - 41110 St-AIGNAN	48 383,82 €	03/01/2007
Achat de tuyaux de lutte contre l'incendie		Société Gallin - 01120 NIEVROZ	49 687,90 €	02/01/2007
50 000 € HT à 89 999 € HT				
Achat de 2 véhicules de transport de personnel		LAMIRAULT AUTOMOBILES - 28011 CHARTRES	59 980,14 €	19/06/2007
Achat de pneumatiques		Société EUROMASTER - 38041 GRENOBLE	30 978,40 €	17/12/2007
		Société CABARET - 28400 MARGON	32 857,44 €	18/12/2007
Achat d'une remorque ventilateur grand débit		Société SAUV'OUTILS - 51420 WITRY LES REIMS	75 200,00 €	21/12/2007
Achat de licences logicielles		SOCIETE SCC - 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	78 709,49 €	07/04/2007

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008.3 du : 14 mars 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 10 mars 2008
est exécutoire à la date du : 14 mars 2008

Pour le président,

Colonel Didier Paris

Achat de produits d'entretien	Lot 1 - Hygiène de la personne	GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUEST - 37170 CHAMBRAY LES TOURS	23 920,00 €	06/03/2007
	Lot 2 - Produits d'entretien		53 820,00 €	06/03/2007
	Lot 3 - Lessive pour veste de feu		3 588,00 €	06/03/2007
	Lot 4 - Nettoyant pour casque F1	DUMONT SECURITE - 01506 AMBERIEU EN BUGEY	2 392,00 €	21/02/2007
Achat de 5 équipements de désincarcération		Société SAUV'OUTILS - 51420 WITRY LES REIMS	88 227,13 €	27/09/2007
Achat de matériels et services de transmission		SYSTEL SA - 17442 AYTRE	92 657,86 €	11/10/2007
Achat de papier et d'enveloppes	Lot 1 - Achat de papier	INAPA - 91814 CORBEIL ESSONNES	65 780,00 €	02/01/2007
	Lot 2 - Achat d'enveloppes	MICROPAP - 28000 CHARTRES	29 900,00 €	11/01/2007
Achat de 5 fourgons tôleés équipés d'une cloison mobile formant banquette		SA SAUSSEREAU - 28600 LUISANT	146 288,76 €	03/11/2007
90 000 € HT à 134 999 € HT				
Achat d'articles de papeterie		FIDUCIAL BUREAUTIQUE - 49009 ANGERS	125 580,00 €	04/01/2007
210 000 € HT à 999 999 € HT				
Achat de 6 véhicules de secours et d'assistance aux victimes	Lot 1 - Achat des châssis	LAMIRAULT AUTOMOBILES - 28011 CHARTRES	132 124,86 €	25/06/2007
	Lot 2 - Equipement des châssis	GROUPE GIFA SA - 85292 ST LAURENT SUR SEVRE	358 800,00 €	25/06/2007

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008.3 du : 14 mars 2008
transmise au contrôle de la légalité le : 10 mars 2008
est exécutoire à la date du : 14 mars 2008

Pour le président,

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 020 – Marché 2007-011 pour l'achat de 4 fourgons pompe tonne – Lot 2 : équipement des châssis

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 17 décembre 2007 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 4 mars 2008,
le bureau approuve le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'autoriser le président à signer un marché négocié d'un montant de 418 800 € HTVA avec la société Camiva pour l'achat de 4 fourgons pompe tonne – lot 2 équipement des châssis.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 021 – Projet de marché A201 pour la fourniture d'oxygène médical et la location maintenance des contenants

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 7 décembre 2007 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 4 mars 2008,
le bureau approuve le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'autoriser le président à signer un marché avec la société Aga Médical pour les quantités minimales et maximales et les prix précisés dans les tableaux ci-après :

Prestation	Minima	Maxima
Bouteilles de 5 litres mises à disposition	300 bouteilles	500 bouteilles
Bouteilles de 15 litres mises à disposition	150 bouteilles	250 bouteilles
Recharge d'oxygène (bouteilles de 5 et 15 litres)	3 200 recharges	5 000 recharges
Fourniture de bouteilles complémentaires chargées en cas d'urgence	Prestations sans minimum ni maximum	

Désignation	Prix unitaires HT en €	Taux de TVA en %
Location d'une bouteille chargée de 5 litres de liquide à détendeur et débitre intégré	8,54/mois	19,60
Location d'une bouteille chargée de 15 litres de liquide à détendeur et débitre intégré	8,54/mois	19,60
Recharge d'oxygène médical en bouteilles de 1 m ³	7,85/recharge	2,10

Recharge d'oxygène médical en bouteilles de 3 m ³		11,25/recharge	2,10
Transmission informatique des fichiers de traçabilité (forfait)		200/mois	19,60
Livraison urgente de bouteilles complémentaires chargées	Bouteilles de 5 litres	500	19,60
	Bouteilles de 15 litres	500	19,60

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 022 – Convention SDIS 61 – SDIS 28

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer une convention avec le SDIS de l'Orne définissant les modalités d'assistance mutuelle à caractère urgent, pour une durée d'un an avec reconduction expresse, dans le cadre d'une assistance mutuelle interdépartementale.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 7 MARS 2008

OBJET

2008 – 023 – Avenants n° 1 au marché 2006-016 – Achat d'un progiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines – Lot 1 : ressources humaines / paie – Lot 2 : gestion financière

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2008, s'est réuni le 7 mars 2008, au conseil général, hôtel du département, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité :

- autorise le président à signer avec la société Ciril un avenant pour le marché « achat d'un progiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines » – lot 1 « ressources humaines/paie » qui :
 - modifie le calendrier d'exécution des prestations du poste 1 de la partie ferme,
 - modifie les conditions du versement de l'acompte relatif à la mise en ordre de marche,
 - transfère le flux n° 1 du progiciel RH vers le progiciel Start de la partie ferme vers la partie à commande.
- autorise le président à signer avec la société Ciril un avenant pour le marché « achat d'un progiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines – lot 2 « gestion financière » qui modifie le calendrier d'exécution des prestations du poste 1 de la partie ferme.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV - 2008 – 0101 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Robert Aleppe au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Direction) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2008, monsieur Robert Aleppe (matricule n° 1228), major de sapeurs-pompiers volontaires, né le 16 février 1959 à Elbeuf sur Seine (76), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Direction).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat



DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV - 2008 – 0106 : Aptitude

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 21 septembre 2007, de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Patrick Jan (matricule n° 943), né le 4 octobre 1955 à Paris 13^{ème} (75), adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre d'intervention de Bû, est apte (sans participation aux missions de secours et d'assistance aux victimes), à compter du 21 septembre 2007 (pour régularisation).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat



DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV - 2008 – 0266 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2000 de monsieur le ministre de l'intérieur, attribuant à titre collectif la médaille d'argent de 1^{ère} classe pour actes de courage et de dévouement au regard de l'engagement des sapeurs-pompiers du corps départemental d'Eure et Loir dans les opérations de secours consécutives à la tempête de 1999 ;

Attendu que monsieur Lucien Glotin, sapeur-pompier volontaire au corps départemental est atteint par la limite d'âge le 28 mai 2008 ;

Vu l'avis du 4 janvier 2008 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 28 mai 2008, il est mis fin aux fonctions par limite d'âge, de monsieur Lucien Glotin (matricule n° 314), né le 28 mai 1948 à Dammarie (28), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental (centre de secours principal de Chartres). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - L'intéressé est nommé lieutenant-honoraire à compter du 28 mai 2008.

Article 3 - En tant que lieutenant-honoraire, monsieur Lucien Glotin (matricule n° 314), aura le droit de porter la fourragère selon les conditions réglementaires en vigueur.

Article 4 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat



DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV - 2008 – 0267 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Attendu que monsieur Alain Lelong, sapeur-pompier volontaire au corps départemental, est demande à cesser ses fonctions le 1^{er} janvier 2008 ;

Vu l'avis du 28 janvier 2008 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Nogent le Rotrou ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2008, il est mis fin aux fonctions de monsieur Alain Lelong (matricule n° 665), né le 18 juin 1952 à Bouffry (41), Major de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental (centre de secours principal de Nogent le Rotrou). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président

Le préfet

Claude Favrat



Chartres, le 19 février 2008

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours
d'Eure et Loir,

N / Réf : PERS - 2008 – 0269 : Titularisation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 (et suivants) et R-1424-1 (et suivants) ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 90-850 modifié du 25 septembre 1990 portant dispositions communes aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret N°2001-681 du 30 Juillet 2001 portant statut particulier du cadre d'emploi des majors et lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté conjoint N° 2006-888 du 22 mai 2006 de monsieur le préfet d'Eure et Loir et de monsieur le président du C.A.S.D.I.S. recrutant monsieur Cédric LARRIBE en qualité de stagiaire au grade de lieutenant 1^{er} échelon à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

Considérant que monsieur Cédric LARRIBE est titulaire du diplôme de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels délivré par l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Cédric LARRIBE, lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels au service départemental d'incendie et de secours (affectation DIRECTION - matricule 5669) est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} JANVIER 2008.

Article 2 - Compte tenu de ses services civils (18 mois) et militaires, l'intéressé est classé au 2^{ème} échelon de son grade – indice brut 420 – indice majoré 373 (valeur 01/07/2007), sans reliquat d'ancienneté.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du service départemental d'incendie et de secours.

Article 4 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration,

Le préfet,

Claude FAVRAT

Jean Jacques BROT



Le président du conseil d'administration

DIRECTION

Le président

N / Réf : 2008 – 312 : Délégations de signatures

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS et la délibération de M. Albéric de MONTGOLFIER désignant M. Claude FAVRAT président du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2007- 0977 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté 2007-0977 du 24 juillet 2007 de M. le président du conseil d'administration du SDIS, portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 2 - Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 € HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, attaché principal en détachement, chef du groupement

administratif et financier, dans la limite de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacations.

Article 4 - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le lieutenant-colonel Eric LORTHIOIS, chef du groupement de sapeurs pompiers de CHARTRES.

Article 5 - Dans la limite des crédits alloués à son groupement territorial, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 € HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le lieutenant-colonel Eric LORTHIOIS, chef du groupement de sapeurs pompiers de Chartres, ou en cas d'absence, à :
 - M. le commandant Jean-Paul QUIGNAUX, uniquement pour les articles de fonctionnement,
 - M. le capitaine Jérôme FERRAGE, uniquement pour les articles de fonctionnement suivants et dans la limite de 800 € TTC : 606.221 – 606.28 – 606.31 – 606.32 – 606.36 – 606.8 – 615.51 – 615.58 – 618.8.

Article 6 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution, à compter du 1^{er} septembre 2007, du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT



Le président du conseil d'administration

DIRECTION

Le président

N / Réf : 2008 – 313 : Délégations de signatures

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses parties législatives et réglementaires,

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la délibération du 3 février 2005 du conseil d'administration relative aux procédures adaptées au sein du SDIS,

Vu la délibération du 3 février 2005 relative à l'installation du conseil d'administration du SDIS et la délibération de M. Albéric de MONTGOLFIER désignant M. Claude FAVRAT président du conseil d'administration du SDIS,

Vu la délibération du 13 avril 2007 du conseil d'administration relative aux organigrammes du service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n° 2008-0026 du 4 janvier 2008 de M. le président du conseil d'administration du SDIS portant délégations de signature,

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté 2008-0026 du 4 janvier 2008 de M. le président du conseil d'administration du SDIS, portant délégations de signature, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 2 - Dans le cadre des attributions qui lui sont confiées au titre du service départemental d'incendie et de secours, délégation est donnée à M. le colonel Didier PARIS, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir, à l'effet de signer les pièces énumérées ci-après :

- les ampliations et copies certifiées conformes d'arrêtés, d'actes, de documents ou décisions du conseil d'administration ainsi que les pièces attestant de leur caractère exécutoire ;
- les correspondances administratives nécessaires à la gestion normale du service ;
- les bons de commande, les mandats, titres de recette, pièces comptables (y compris les virements de crédits), bordereaux et pièces justificatives concernant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du service départemental, à l'exception toutefois des documents nécessaires à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 45 000 € HT et des emprunts ;
- les conventions et tous les documents nécessaires à la gestion normale du service (à l'exclusion des baux relatifs aux logements, des arrêtés fixant la situation administrative des agents permanents et tous les documents pour lesquels le conseil d'administration doit donner pouvoir à son président).

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, directeur départemental adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel Didier PARIS et de M. le lieutenant-colonel Vincent ALLARD, délégation est également donnée à M. Jean BRIANCEAU, attaché principal en détachement, chef du groupement

administratif et financier, dans la limite de ses attributions, et à Mme le commandant Francine VASSEUR, chef du groupement des ressources humaines, dans la limite de ses attributions y compris pour les pièces comptables relatives à la paie et aux vacations.

Article 4 - Délégation à l'effet de signer toutes les pièces administratives courantes nécessaires au fonctionnement de son groupement est donnée à M. le commandant Philippe SANSA, chef du groupement de sapeurs pompiers de NOGENT LE ROTROU.

Article 5 - Dans la limite des crédits alloués à son groupement territorial, délégation de signature, à l'effet de signer les bons de commande et les marchés à procédure adaptée d'un montant maximum de 10 000 € HT, les validations des factures et les pièces justificatives de dépenses ou de recettes, est donnée à :

- M. le commandant Philippe SANSA, chef du groupement de sapeurs pompiers de Nogent le Rotrou, ou en cas d'absence, à :
 - M. le capitaine Erwan QUEAU, uniquement pour les articles de fonctionnement,
 - M. le major Gérard MIGNOT, uniquement pour les articles de fonctionnement et dans la limite de 800 € TTC,
 - M. l'adjudant-chef Philippe SAUTON, uniquement pour les articles de fonctionnement et dans la limite de 800 € TTC,
 - M. l'adjudant-chef Vincent GUESNEUX, uniquement pour les articles de fonctionnement et dans la limite de 800 € TTC,
 - M. l'adjudant Dominique WOLF, uniquement pour les articles de fonctionnement suivants et dans la limite de 800 € TTC : 606.28 – 606.32 – 615.51 – 615.58.

Article 6 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

N° 2008 – 0142 : Dissolution de CPI

LE PREFET D'EURE ET LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral N° A 83-107 du 7 novembre 1983 relatif au règlement de mise en œuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 309 du 3 février 1999, portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu la délibération du 11 janvier 2008 par laquelle le conseil municipal d'ECROSNES demande la dissolution du centre de première intervention de sapeurs-pompiers ;

Vu l'avis de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir ;

ARRÊTE

Article 1er : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers d'ECROSNES est dissous à compter du 31 janvier 2008.

Article 2 : La commune d'ECROSNES reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir, monsieur le maire d'ECROSNES et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 26/02/2008

Le Préfet

J.Jacques BROT